**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## **Débat de haut niveau sur le PACTE VERT POUR L’EUROPE, un accord ambitieux mais vague : les citoyens européens en auront-ils durablement pour leur argent ?**

**27 janvier 2020 – La nouvelle présidente de la Commission européenne laisse entendre que le pacte vert pour l’Europe est l’équivalent pour notre continent de l’arrivée de l’homme sur la lune *(« Europe’s man-on-the-moon moment »*). BETTER FINANCE soutient pleinement ce pacte vert, la plus importante réorientation de la politique énergétique européenne de ces vingt dernières années. Mais le diable se cache toujours dans les détails et il y a donc lieu de se demander si les mesures proposées sont suffisantes pour parvenir à la neutralité carbone à l’horizon 2050 et faire en sorte que les citoyens européens – qui épargnent et investissent pour leur retraite – en aient durablement pour leur argent. Comme le prouve le plan pour l’UMC (Union des marchés de capitaux), fixer des objectifs ambitieux à long terme est plus facile que de les atteindre…**

Si les objectifs proposés par le pacte vert pour l’Europe sont autant de pas dans la bonne direction, en plaçant le continent sur une trajectoire plus durable, ce projet n’a peut-être pas le potentiel nécessaire pour réaliser ces objectifs historiques. Un exemple : la Commission entend réduire les émissions de carbone de 50-55 % d'ici à 2030 et atteindre la neutralité carbone à l’horizon 2050. Or, des études[[1]](#footnote-1) indiquent que pour réaliser cet objectif et limiter le réchauffement climatique mondial, ces émissions devraient être réduites d'**au moins 60 à 65 %** d'ici à 2030. En l’état, le pacte vert pour l’Europe pourrait donc ne pas suffire pour limiter le réchauffement climatique à 1,5° C.

Une autre question majeure est celle du **financement du pacte vert pour l’Europe.** La Commission entend mobiliser 3 000 milliards d'euros de fonds publics et privés sur une période de 10 ans. Même si ce montant semble impressionnant de prime abord, il pourrait ne pas être suffisant pour atteindre les objectifs escomptés. D’aucuns[[2]](#footnote-2)sont donc favorables à une réforme du cadre fiscal de l’UE en vue de mobiliser les investissements européens et nationaux. L’idée serait d’autoriser une exemption ou une dérogation durable aux règles fiscales de l'UE pour les investissements publics « verts ».[[3]](#footnote-3)

BETTER FINANCE se réjouit de l’annonce d’une révision de la directive sur la taxation de l'énergie, et notamment de l’extension du système d’échange de quotas d'émission à d'autres secteurs. À cet égard, nous insistons toutefois sur la nécessité de mettre en place une **taxe carbone paneuropéenne** **(au minimum)** efficace, ciblant les grands émetteurs de carbone de l'UE. Les décideurs politiques doivent en effet assumer leur responsabilité fondamentale en luttant contre les « externalités négatives », telles que les émissions de GES.

Il est essentiel que la Commission européenne joigne le geste à la parole et qu’elle réoriente vraiment les flux de capitaux vers des investissements qui ont un impact réel sur l'environnement et le réchauffement climatique en particulier. En effet, selon nous, un simple passage au crible des portefeuilles d'investissement n’aura aucun impact positif. Par exemple, les gestionnaires d'actifs, en tant qu'actionnaires, devraient participer davantage au recyclage et à l'écologisation de l'énorme marché d’investissement que représentent les compagnies pétrolières, au lieu de vendre massivement leurs actions... et à qui au fait ?

Nous sommes également préoccupés par les lacunes au niveau de la conception des mesures spécifiques visant à aider les investisseurs particuliers à identifier plus facilement les investissements durables. Au début du mois de décembre, les colégislateurs européens ont conclu un accord provisoire visant à fournir une interprétation commune de ce qu’est un investissement vert (« taxonomie »), qui, selon BETTER FINANCE, ne constitue toujours pas « un ensemble unique de règles pour l’écologisation des marchés financiers »[[4]](#footnote-4).

En outre, une autre mesure – le label écologique européen pour les produits financiers de détail – définit de nouveaux critères qui permettraient à des fonds n’investissant dans des entreprises « vertes » cotées en bourse **qu’à concurrence de 18 %**[[5]](#footnote-5)d’obtenir ce label. Un seuil aussi bas ne ferait qu'inciter les investisseurs particuliers à se tourner vers ces produits « écoblanchis », sapant ainsi la crédibilité non seulement du label écologique, mais aussi du pacte vert pour l’Europe dans son ensemble.

*En matière de « financement durable », il appartient en fin de compte aux décideurs politiques d’encourager le financement d'une économie plus verte tout en désamorçant la bombe à retardement des retraites, en garantissant un traitement équitable des citoyens de l'UE qui épargnent ou ont épargné pour leur retraite. Ces derniers sont, par nature, enclins à opter pour des produits à long terme, comme le montre le fait que 67 % de la totalité de leurs actifs sont investis dans des produits ayant un long horizon d’investissement et qu’ils poursuivent le plus souvent des objectifs d’épargne à long terme. Autant de raisons pour lesquelles les épargnants européens ont vraiment besoin de produits de « finance durable »,* souligne Guillaume Prache, directeur général de BETTER FINANCE. *«* *Nous sommes donc surpris que ce nouveau débat de haut niveau sur l'avenir du pacte vert et la «****mobilisation de l’investissement »[[6]](#footnote-6)*** *en**particulier, ne tienne pas compte des intérêts des citoyens européens, en tant qu'épargnants, consommateurs de produits financiers et petits investisseurs ».*

\*\*\*

Contact : Directeur de la communication ǀ Arnaud Houdmont ǀ +32 (0)2 514 37 77 ǀ [houdmont@betterfinance.eu](mailto:houdmont@betterfinance.eu)

1. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), Rapport spécial, réchauffement planétaire de 1,5 °C, [Chapitre 2](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter2_Low_Res.pdf)  [↑](#footnote-ref-1)
2. Bruegel, Paying for the European Green Deal, [Podcasts et Article](https://bruegel.org/2020/01/paying-for-the-european-green-deal/) [↑](#footnote-ref-2)
3. Bruegel, [The European Green Deal needs a reformed fiscal framework](https://bruegel.org/2019/12/the-european-green-deal-needs-a-reformed-fiscal-framework), décembre 2019 [↑](#footnote-ref-3)
4. <https://twitter.com/pcanfin/status/1206699134893342720> [↑](#footnote-ref-4)
5. Le pourcentage représente les revenus pondérés d’entreprises vertes incluses dans le fonds d'investissement ([Rapport technique du CCR 2.0](https://susproc.jrc.ec.europa.eu/Financial_products/docs/20191220_EU_Ecolabel_FP_Draft_Technical_Report_2-0.pdf) : Développement des critères d’attribution du label écologique européen pour les produits financiers de détail) [↑](#footnote-ref-5)
6. [Conférence publique de haut niveau](https://ec.europa.eu/info/events/high-level-public-conference-european-climate-law-2020-jan-28_en) sur la mise en œuvre du pacte vert pour l’Europe – La loi européenne sur le climat [↑](#footnote-ref-6)